



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 septembre 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Septembre 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 Septembre 1999

**Vente d'une parcelle de terrain à la SODIP : délibération
modificative**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Madeleine CHAIGNEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jacques VANDIER

Monsieur Jean-Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 30 Avril 1999, le Conseil Municipal a décidé de céder à la SODIP une parcelle de terrain dans le lotissement d'activités économiques des ORS au prix de 40 F H.T. le m².

Après bornage par le géomètre, la superficie de la parcelle a été établie par document d'arpentage à 4 041 m² soit un prix de vente de 161 640,00 F H.T. auquel s'ajoutent la TVA au taux en vigueur lors de la signature de l'acte authentique, les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux différents réseaux.

La Commission permanente du Conseil Général des Deux-Sèvres lors de sa séance du 3 Septembre 1999 a décidé d'accorder à la Ville de NIORT une subvention destinée à atténuer les coûts d'aménagement du terrain à la SODIP compte-tenu de son projet d'investissement dans une activité de production et de service à l'artisanat et compte-tenu des créations d'emplois correspondantes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- modifier la délibération du Conseil Municipal du 30 Avril 1999 ;
- autoriser la cession à la SODIP ou à toute société désignée pour réaliser l'opération, de la parcelle de terrain cadastrée section IA n° 81 d'une contenance de 4 041 m² au prix de 11 640 F H.T. après déduction du montant de la subvention de 150 000 F versée par le Conseil Général à la Ville de NIORT.
- autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC